Terre des jeunes Togo

Membre du réseau mondial Terre des jeunes

2e rapport triennal « sensibiliser les jeunes par L'ACTION et non par LA PAROLE »

2012-2015



« Un autre monde est possible. Nous le créons. »

Terre des Jeunes Togo BP.80478 Lomé
Tel: 002289082070/9111418/9905090
terjeutog@gmail. Com
terredesjeunes.org/togo

MINISTERE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'ONG DE DEVELOPPEMENT

N°. 797../MPDAT/2015

Le Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Vu la demande de MONSIEUR LE PRESIDENT NATIONAL DE L'ASSOCIATION "TERRE DES JEUNES - TOGO" en date du 24 JUIN 2015.

Vu le but, les objectifs et le programme d'activités de l'Association dénommée " TERRE DES JEUNES - TOGO " en abrégé : T.J.T. dont le récépissé de déclaration délivré par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, sous le N°0073/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 08 FEVRIER 2010 et conformément aux dispositions du Décret N° 92-130/PMRT du 27 Mai 1992.

ATTESTE

Que L'ASSOCIATION "TERRE DES JEUNES – TOGO " (T.J.T.) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de développement.

Cette ATTESTATION est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Ministre

Mawussi Djossou SEMODJI

ACCORD-PROGRAMME

Nº.603/MPDAT/2015

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ET

L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE DENOMMEE :

«TERRE DES JEUNES-TOGO» (T.J.T.)

Entre

Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ci-après désigné «le Gouvernement» d'une part,

Et

L'Organisation Non Gouvernementale **«Terre des Jeunes - Togo»** représentée par son Président National ci-après désignée **«T.J.T.»** d'autre part,

Vu le décret N° 92-130/PMRT du 27 mai 1992 fixant les conditions de coopération entre les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Gouvernement,

Vu l'arrêté interministériel N°002/MPAT/MEF du 20 mars 1997 définissant le contenu de l'accord-programme type proposé à chaque catégorie d'ONG,

Considérant que le «Gouvernement» donne son accord pour associer à la mise en œuvre de sa politique de développement, les Organisations Non Gouvernementales désireuses d'y contribuer,

Considérant que l'Organisation Non Gouvernementale «T.J.T.», à but non lucratif et apolitique dont le siège se trouve à Lomé (TOGO) accepte de participer au développement du Togo dans ses domaines de compétences et dans la mesure de ses moyens techniques et financiers,

Considérant que le Gouvernement et «T.J.T.» s'engagent à harmoniser et à rendre complémentaires leurs actions conformément aux orientations de la politique nationale de développement,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

TITRE I: ENGAGEMENTS

Chapitre I- ENGAGEMENTS DE L'ONG «T.J.T.»

<u>Article 1</u>: L'ONG **«T.J.T.»** aux termes du présent Accord-Programme, s'engage conformément à ses statuts :

- à mettre en œuvre les actions de développement à la base dans les domaines suivants :
- Santé,
- Education,
- Environnement,
- Action sociale et humanitaire ;

- à conclure dans le cadre de ses programmes annuels avec les Départements Ministériels concernés, des lettres d'exécution technique avec une description précise des projets (intitulé, localisation, bénéficiaires, effets directs, etc...);
- à faire parvenir aux Ministères concernés par ledit programme des rapports périodiques d'activités indiquant les niveaux d'exécution (physique, financière...);
- à acquitter dans les conditions de droit commun les impôts, droits et taxes indirects sur ses opérations et transactions.
- <u>Article 2</u>: L'ONG **«T.J.T.»** conformément au présent Accord-Programme, s'engage à mener à terme lesdits projets de développement dans la ligne et l'orientation définies par le **Gouvernement**.
- <u>Article 3</u>: L'ONG **«T.J.T.»** doit recruter et former des Togolais pour la réalisation des projets objet du présent Accord-Programme. Elle s'attachera à assurer la pérennité de son action par la responsabilisation progressive des populations concernées.
- <u>Article 4</u>: Aucune contribution financière directe n'est accordée par **le Gouvernement** à l'ONG «T.J.T.» pour la réalisation de ses projets.

Chapitre II- ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

- <u>Article 5</u>: Le Gouvernement de son côté s'engage à accorder à l'ONG «T.J.T.» l'exonération de tous droits et taxes sur les biens destinés à être distribués gratuitement aux nécessiteux et aux sinistrés.
- <u>Article 6</u>: Le Gouvernement s'engage en outre, à exempter l'ONG «T.J.T.» du payement du droit fiscal d'entrée sur les biens d'équipement ainsi que sur les matériels et matériaux rentrant directement dans l'exécution de son programme.

Toutefois l'ONG «T.J.T.» acquitte dans les conditions de droit commun, les taxes indirectes qui entrent dans le prix des marchandises ou des services rendus, à savoir :

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- les droits et taxes de consommation,
- Il la taxe d'enlèvement des ordures.
- la taxe de statistique,
- la taxe de péage,
- I la taxe de timbre douanier,
- Ila taxe d'aéroport.
- Illes taxes portuaires,
- Il la taxe sur la consommation des produits pétroliers (TCPP),
- les droits d'enregistrement et de timbre,

Cette énumération n'est pas limitative.

- <u>Article 7</u>: Les avoirs et revenus de source étrangère de l'ONG **«T.J.T.»** en tant que personne morale sont exonérés de tous impôts directs notamment :
 - la taxe professionnelle (TP),
 - I'impôt minimum forfaitaire (IMF),
 - I l'impôt sur les sociétés (IS),
 - In la taxe sur salaire (TS).
- <u>Article 8</u>: Le **Gouvernement** octroie à l'ONG **«T.J.T.»** l'exonération du droit fiscal d'entrée sur les véhicules achetés localement ou importés pour la réalisation de ses programmes.
- <u>Article 9</u>: Les effets et objets en cours d'usage composant le mobilier personnel des agents non Togolais ainsi que de leurs conjoints et des membres de leurs familles sont admis en franchise du droit fiscal d'entrée, conformément à la réglementation en vigueur.
- <u>Article 10</u>: Pour pouvoir bénéficier de l'exonération, les intéressés visés à l'article 9 cidessus doivent produire à l'appui de la déclaration d'importation :
 - un inventaire détaillé, daté et signé par leurs soins, des effets et objets revêtus d'une attestation par laquelle ils déclarent que les objets et effets leur appartiennent et sont en cours d'usage depuis au moins six (6) mois;
 - I une attestation de service délivrée par l'ONG «T.J.T.».
- Article 11: Le régime de faveur est limité aux mobiliers présentés en une seule fois par les intéressés dans les six (6) mois qui suivent leur première installation au Togo.
- Article 12: Les véhicules automobiles de tourisme appartenant aux agents non Togolais sont régis par les dispositions de l'article 12 du décret N° 92-130/PMRT du 27 Mai 1992.

Pour pouvoir bénéficier de la franchise, les intéressés doivent produire, à l'appui de la déclaration d'importation :

- a) le titre de propriété attestant que les véhicules leur appartiennent ;
- b) une attestation de service produite par l'ONG «T.J.T.».
- Article 13: Le Gouvernement facilite à l'ONG «T.J.T.» la conversion en monnaie locale et au taux légal des devises étrangères nécessaires à la poursuite de son action conformément à la réglementation en vigueur au Togo
- <u>Article 14</u>: Le **Gouvernement** facilite aux cadres non Togolais de l'ONG **«T.J.T.»** ainsi qu'à leurs familles, les formalités relatives à l'enregistrement des étrangers, au visa d'entrée, au permis de séjour et de travail et d'autres formalités du même ordre liées à leur statut.
- <u>Article 15</u>: Tout détournement de destination donnera lieu à l'application des sanctions prévues par la législation en vigueur.

TITRE II COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION

<u>Article 16</u>: La coordination des projets et programmes objet du présent Accord-Programme de l'ONG **«T.J.T.»** relève de la compétence du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

<u>Article 17</u>: Le suivi-évaluation des activités de l'ONG **«T.J.T.»** est assuré par les services techniques du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire nonobstant celui exercé par le département technique dont relève l'activité considérée.

Le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, doit s'adjoindre les compétences des services techniques des autres Ministères notamment ceux du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

<u>Article 18</u>: Le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire par l'intermédiaire de ses services techniques, peut en présence des responsables de l'ONG **«T.J.T.»** visiter ses installations et ses réalisations.

Article 19: L'ONG «T.J.T.» établira à l'attention du Gouvernement un rapport annuel d'activités qui sera déposé à la Section de Coordination et du Suivi des Agréments et des Accords Programmes avec les Organisations Non Gouvernementales (CSAAP/ONG) de la Direction Générale de la Mobilisation de l'Aide et du Partenariat (DGMAP) au Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire. En outre, elle veillera à fournir chaque fois que de besoin, les informations que le Gouvernement viendrait à lui demander à tout moment.

<u>Article 20</u>: Une évaluation de l'impact des projets et programmes de l'ONG **«T.J.T.»** peut être décidée et menée par **le Gouvernement** chaque fois que de besoin.

TITRE III - DISPOSITIONS FINALES

<u>Article 21</u>: Tout différend entre **le Gouvernement** et l'ONG **«T.J.T.»** relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Accord-Programme sera réglé à l'amiable.

En cas de désaccord, le règlement dudit différend est soumis aux tribunaux nationaux compétents.

<u>Article 22</u>: Le présent Accord-Programme valable pour une période de trois (3) ans est renouvelable par écrit après approbation du bilan d'exécution du Programme de l'ONG **«T.J.T.»** par le **Gouvernement**.

TITRE II COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION

<u>Article 16</u>: La coordination des projets et programmes objet du présent Accord-Programme de l'ONG **«T.J.T.»** relève de la compétence du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

<u>Article 17</u>: Le suivi-évaluation des activités de l'ONG **«T.J.T.»** est assuré par les services techniques du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire nonobstant celui exercé par le département technique dont relève l'activité considérée.

Le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, doit s'adjoindre les compétences des services techniques des autres Ministères notamment ceux du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

<u>Article 18</u>: Le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire par l'intermédiaire de ses services techniques, peut en présence des responsables de l'ONG **«T.J.T.»** visiter ses installations et ses réalisations.

Article 19: L'ONG «T.J.T.» établira à l'attention du Gouvernement un rapport annuel d'activités qui sera déposé à la Section de Coordination et du Suivi des Agréments et des Accords Programmes avec les Organisations Non Gouvernementales (CSAAP/ONG) de la Direction Générale de la Mobilisation de l'Aide et du Partenariat (DGMAP) au Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire. En outre, elle veillera à fournir chaque fois que de besoin, les informations que le Gouvernement viendrait à lui demander à tout moment.

<u>Article 20</u>: Une évaluation de l'impact des projets et programmes de l'ONG **«T.J.T.»** peut être décidée et menée par **le Gouvernement** chaque fois que de besoin.

TITRE III - DISPOSITIONS FINALES

<u>Article 21</u>: Tout différend entre **le Gouvernement** et l'ONG **«T.J.T.»** relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Accord-Programme sera réglé à l'amiable.

En cas de désaccord, le règlement dudit différend est soumis aux tribunaux nationaux compétents.

<u>Article 22</u>: Le présent Accord-Programme valable pour une période de trois (3) ans est renouvelable par écrit après approbation du bilan d'exécution du Programme de l'ONG **«T.J.T.»** par le **Gouvernement**.

<u>Article 23</u>: Le **Gouvernement** se réserve le droit de dénoncer unilatéralement cet Accord-Programme :

- 1) en cas de manquement aux engagements y définis ;
- si l'action de l'ONG «T.J.T.» n'est plus conforme aux orientations de la politique nationale.

2 6 JUIN 2015 Fait à Lomé, le

en cinq (5) exemplaires originaux en langue française.

Ont signé:

Pour l'ONG «Terre des Jeunes – Togo » (T.J.T.)

Le Président National

PRESIDENT NATIONAL MATIONAL ADJAFO TRETU K. Folly Sename

Pour le Gouvernement de la République Togolaise

Le Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Mawussi Djossou SEMODJI

Introduction

Terre des jeunes Togo, fondée en 2009 et enregistrée en 2010, est une association reconnue par l'État togolais, sans affiliation religieuse ou politique, visant l'amélioration par le bénévolat de la situation des jeunes sur les plans de l'environnement, de la santé, du développement économique.

Terre des jeunes Togo fait partie du réseau international Terre des jeunes (http://terredesjeunes.org) ayant des branches dans plusieurs pays africains, au Québec et en Haïti. Le réseau Terre des jeunes existe depuis 1985 et est enregistrée au Québec depuis 2004.

Activités 2012-2015 de Terre des jeunes Togo

juin 2012 **Fête de l'arbre 2012!**





La Fête de l'arbre (FEDA) 2012 a été pour la TDJ TOGO, une occasion de mesurer l'impact de sa lutte sur les zones à déforestation avancée. Conformément à sa vision radicale et à son plan d'activité surnommé « PLAN TITAN 2012 », la TDJ TOGO a initié et réalisé cette FEDA dans un village à environ 54 km de la capitale. Des activités ont meublé cette FEDA, notamment le reboisement, la formation des formateurs, la soirée culturelle et la route de l'environnement. En effet cette année, a voulu encore aller dans les zones très touchées par la déforestation afin d'initier avec les autorités villageoises des activités de reboisement et de sensibilisation. Notons qu'à l'issue de cette activité, un comité a été mis en place. Il est composé des membres de TDJ et des membres du Comité Villageoise de développement.

janvier 2012

ECORETRAITE TDJ TOGO







« L'enfant est le père de l'homme », c'est avec cette assertion que les membres de Terre des Jeunes Togo au lieu de rester en famille pour la fête de fin d'année, ont plutôt préféré se rendre à l'orphelinat FOYER DE L'ENFENCE DE SAINTE THERESE D'AGBATA environ 15 Km de Lomé. Les derniers jours de l'année 2011 étaient donc réservés à cette activité. Durant ces jours, les membres de TDJ TOGO, les orphelins, les responsables, encadreurs, des enfants et hommes de la localité, tous ensemble dans une parfaite joie, nous avons réalisé des activités telles que :

- La route de l'environnement
- L'aménagement du dispensaire
- La sensibilisation porte à porte avec pour thème « Comment entretenir les alentours des habitations et l'importance de l'arbre dans notre vie »
- Le reboisement symbolique
- Don des vêtements, nourritures, jeunes plants fruitiers, jouets, de poubelle, des balaies, savons....

février 2012

RENTREE SOLENNELLE 2012







Nouvelle année, nouvelles initiatives, nouvelles idées, nouvelles stratégies, nouvelle équipe ... Voilà ce qui à amener les membres de TDJ TOGO à se réunir le samedi 28 Janvier 2012, pour la première activité de l'année dénommée « RENTREE SOLENNELLE 2012 » Comme en 2011, la rentrée solennelle est une activité où tous les membres sont invités. Débutée à 8H10 GMT, cette cérémonie a pris fin aux environs de 15H 45. Notons surtout que c'était au cours de cette rentrée solennelle que le CA a dévoilé les grandes lignes des taches programmées pour cette année. Le thème choisi était « Le bénévole engagé » La particularité pour cette année était la présence parmi nous d'un invité de France VOLONTAIRE qui avait durant deux heures expliqué les concepts de volontariat et du bénévolat. Il est à noter aussi la participation des délégations de toutes nos branches.

mars 2012
ACTIVITE " MON QUARTIER ET MOI"



Conformément à notre PLAN DE TRAVAIL 2012, les membres de TDJ TOGO ont répondu très tôt ce matin samedi 24 Mars 2012, à l'appel du Comité d'organisation. Malgré un retard de quelques jours, cette activité est venue à point nommé pour motiver les jeunes des quartiers et les amener à épouser la vision de la Terre des Jeunes. Il s'agit en effet d'une activité d'entretien de certains quartiers très sales de la ville de Lomé. Le but visé par cette activité est de réveiller la conscience des jeunes de ces quartiers non pas par une sensibilisation verbale mais par une sensibilisation par le travail. C'est aussi un moyen de visibilité de TDJ TOGO. Notons que le plan de Travail 2012 a prévu six activités « MON QUARTIER ET MOI » pour cette année.

juin 2012

TDJ Togo souligne le 1er Juin, Journée de l'arbre au TOGO







Comme l'exige la tradition depuis 1977, la journée de 1er Juin est décrétée « Journée de l'arbre au TOGO ». Ainsi, les sociétés MAERSK, SAFMARINE et DAMCO en collaboration avec la Mairie et en appuis technique et en ressource humaine de la TERRE DES JEUNES TOGO, cette tradition a été encore un moment très particulier pour les membres de la TDJ TOGO. Cette année, c'est à la plage que plusieurs centaines de cocotiers, ont été mis sous terre et ceci sous les regards des chaines de télévision, radio et de la presse écrite. Après la plage, les membres de TDJ TOGO ont aidé les initiateurs à distribuer des jeunes plants fruitiers aux personnels et clients. Notons que cette activité a été le fruit d'une négociation engagée par la TDJ TOGO et ces sociétés pour donner une grande dimension à la lutte pour la sauvegarde et la protection de l'environnement.

décembre 2012

ECORETRAITE TDJ TOGO 2012



ECORETRAITE « L'enfance, l'espoir de notre écologie », les membres de Terre des Jeunes Togo ne se trompent pas, ils l'ont encore vécu du 21 au 23 Décembre 2012 à BADJA, environ 45 Km de Lomé. Pour la Terre des Jeunes Togo, il est maintenant une tradition que les derniers jours de l'année soient donc consacrés à une activité sociale visant à donner de la joie avec les enfants. Durant ces jours, les membres de TDJ TOGO y compris les délégations des branches, les enfants, les autorités traditionnelles tous ensemble dans une parfaite joie, ont réalisé des activités telles que

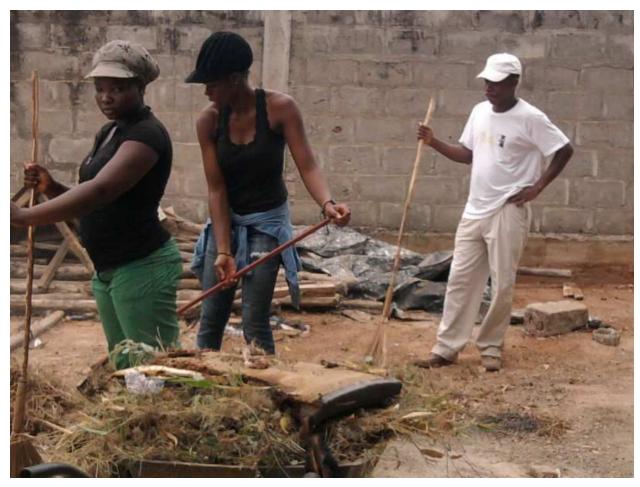
- La route de l'environnement
- L'aménagement du dispensaire
- La sensibilisation
- Le reboisement symbolique
- Activité culturelle
- Déjeuner d'amour avec tous les enfants

août 2012 Le camp chantier au Togo: une réussite!



"Au nom du Président de la Terre des Jeunes Transnationale, au nom du CA et du bureau de TDJ transnationale, au nom de tous les Présidents de toutes les antennes, je déclare ouverts les travaux du camp chantier International DZOLO 2012." Telle fut la phrase qui a donné le coup de départ des travaux. La pluie, le froid ou même l'hésitation de certaines personnes du village n'ont pas du tout ébranlé la velléité des volontaires qui, avant leur départ de Lomé ont eu l'honneur d'accueillir une forte délégation de la Terre des Jeunes Benin (TDJ BENIN)

MON QUARTIER ET MOI 2ème SEANCE



Après le camp Chantier International, l'activité « Mon quartier et moi », a repris son bonhomme de chemin conformément au plan « Titan 2012 » En effet, le samedi 15 Septembre 2012, très tôt le matin, les membres de la Terre des Jeunes Togo ont réalisé au sein de l'Hôpital de district d'Adidogome situé dans un quartier à la banlieue de la capitale la deuxième séance. L'activité consiste en premier lieu l'aménagement de l'Hôpital et en deuxième position la sensibilisation. Notons que la mobilisation n'est pas de taille. Ceci est dû au retard accusé par le chargé de l'information pour aviser les membres. Mais néanmoins les responsables de l'Hôpital étaient ravis et satisfaits et ont même promis travailler avec nous sur beaucoup de projets à venir. Un partenariat que nous avons longtemps souhaité et nous pensons que le moment est enfin venu de le mettre en pratique.

octobre 2012

46 NOUVEAUX MEMBRES AFFILIES A TDJ TOGO



Le nombre des membres de la Terre des Jeunes Togo, ne cesse d'augmenter. Ce constat a été encore vivant le week end dernier (du 12 au 13 Octobre) quand 46 nouveaux membres de 02 Branches (14 à KEVE et 32 à DZOLO) ont pu terminer leur formation de base et ont fait leur affiliation ceci conformément aux articles 5 et 7 de notre règlement intérieur. En effet, après le camp chantier 2012, la commission « Croissance et Développement » de la TDJ TOGO a pris sur elle cette lourde tache d'unir les Jeunes du milieu autour des points clés de notre camp chantier. Un travail qui a été couronné de succès par la formation et la cérémonie d'affiliation de ces membres qui viennent agrandir la famille de TDJ TOGO. Durant la formation, le Président a donné une communication sur la structure et objectifs de Terre des jeuens Togo.

novembre 2012

ECORETRAITE TDJ TOGO 2012





La TDJ TOGO annonce la tenue de l'ECORETRAITE TDJ TOGO 2012 du 21 au 23 Décembre 2012 à BADJA (une localité situé à 70 km de Lomé). Programme des activités:

- Comment laver les mains par un sketch (Sensibilisation destinée aux enfants)
- Porte à porte (Comment et pourquoi rendre propre les alentours des maisons et surtout derrière les toilettes) Sensibilisation destinées à toute la communauté.
- Débat sur le thème "Femme espoir de l'environnement en Afrique?" Le débat sera au tour des thèmes développés par le Prix Nobel de la paix Prof. WANGARI MAATHAI. Sa biographie et son engagement seront bien détaillés.(Débat destiné aux jeunes en général et les jeunes filles en particulier)
- Don de jouets, de vêtements...

avril 2013

MON QUARTIER ET MOI



TERRE DES JEUNES TOGO Le projet "MON QUARTIER ET MOI" 2013 vient d'ouvrir à jamais l'armada d'activités prévues pour cette année 2013. Certes c'est la plus petite activité de notre liste mais elle a un objectif extrêmement sensible et qui mérite une attention particulière. Son objectif est de sensibiliser les jeunes des quartiers par l'ACTION et non par LA PAROLE. C'est dans ce dynamisme que le Samedi 20 Avril 2013 à 6h30 du matin, certains membres de la Terre des jeunes Togo ont pris d'assaut l'esplanade du palais de justice coutumier dans une banlieue de la capitale. Agréablement surpris, le Chef a apprécié cet acte volontaire qui devient très rare dans l'habitude de la jeunesse actuelle. Il a enfin exhorté les membres à développer et partager l'esprit du volontariat et de bénévolat engagé. L'activité a pris fin à 9h12 heure togolaise par la réception du cadeau remis par le Chef.

juin 2013

TERRE DES JEUNES TOGO signe FEDA 2013



La Terre des jeunes Togo, vient d'emboîter le pas de TDJ Côte-d'Ivoire (son mentor) en réalisant sa toute première grande activité de l'année. Ceci en prenant en témoin les enfants. Il s'agit très bien de la FEDA 2013, un événement fédérateur des générations, puis qu'il nous a permis de rappeler que "l'enfant est l'espoir de notre écologie". Tel fut le thème qui a poussé les membres de la Terre des Jeunes Togo, Branche d'AKEPE situé à 30 km de Lomé à organiser cette belle fête de l'arbre. C'est dans cette communion d'esprit et de joie que s'est déroulée la FEDA 2013, le lundi 10 Juin 2013. C'était un moment très émouvant où les membres de TDJ TOGO ont expliqué aux enfants l'importance de l'arbre dans la vie de l'homme avant de leur montrer comment mettre en terre un jeune plant.

En savoir plus: terredesjeunes.org/node/1623, terredesjeunes.org/node/1624

juillet 2013

La Terre des Jeunes Togo marque le plus grand boulevard de la Capitale



"La terre enregistre l'échos de nos actions", cette phrase, Monsieur Alexander BECKMANN l'ancien Ambassadeur plénipotentiaire de l'Allemagne au TOGO le sait bien. Par son appuis financier, la Terre des Jeunes Togo viennent d'ouvrir le front d'action sur le plus grand boulevard du Togo. Il s'agit bien d'une activité de plantation de palmiers de type Sabla (plante d'ornement) tout au long du boulevard, le samedi 29 Juin 2013. Cette activité est donc le fruit d'une volonté manifeste de Monsieur Alexander BECKMANN d'écrire une histoire d'écocitoyenneté et aussi une détermination des membres de la TDJ Togo à influencé la tendance écologique de notre pays. En savoir plus: terredesjeunes.org/node/1629

juillet 2013

La Terre des Jeunes Togo sur la route d'une autre histoire





Où vont tous ces jeunes avec la joie sur le cœur ? Ces doux êtres pensifs que le volontariat a mis en chœur, ces filles et garçons qu'on voit cheminer ensemble, Ils s'en vont écrire une page d'histoire ensemble, Ils vont, sans connaître la destination, mais déjà réconfortés par leur détermination, avec un seul objectif : faire partie du temps. Ces jeunes sont les volontaires et membres de la Terre des Jeunes Togo qui ont encore une fois envoyé un signal très fort au monde entier : Rien n'arrêtera notre marche. Prévus pour 25 participants, le CAMP CHANTIER INTERNATIONAL PIC d'Agou 2013 a été lancé le 14 Juillet 2013 avec 43 Participants venants d'Espagne, de Belgique, de Turquie, des branches TDJ TOGO à l'intérieur du pays, qui ont volontairement répondu à l'appel humanitaire.

février 2014

TDJ BENIN -TOGO, la route de l'histoire des deux antennes se croise



La route de ces deux antennes se croise enfin. Initié par Cyriaque ADJAFO, Président de TDJ Togo et accueilli par Daniel OKE de TDJ Bénin. La visite d'amitié et de travail effectuée par Cyriaque ADJAFO à Cotonou au Bénin a été possible grâce à la disponibilité et à la volonté affiché par Daniel que nous remercions vivement au passage.

avril 2014

TDJ TOGO lance la première présentation sur le changement climatique



La mission des Leaders en Changement climatique est d'organiser au moins 10 Présentations dans leur pays respectifs. Cette mission, la Terre des Jeunes Togo a débuté les séries de présentations le Dimanche 13 Avril 2014 à 14 H 30. L'honneur revenait à Miss Andreea-Loredana Tudorache, consultante et Leader en Changement climatique qui durant trois heures a amené les participants à comprendre les causes et conséquences du changement climatique avant de leur présenter les solutions. Cyriaque ADJAFO, Président de la TDJ TOGO et Leader en Changement climatique a de sa part joué le rôle de modérateur de la Présentation. Il a par ailleurs lancé le thème "Le changement doit commencer par moi et c'est maintenant ou à jamais."

juin 2014 FEDA TOGO 2014, la tradition est respectée



"Moi avec mon tambour j'appelle la pluie et vous avec votre tambour vous pouvez stopper la pluie." une phrase du **Président Transnational Riel Huaorani en visite du Québec**, qui plaisantait face à la pluie qui a bousculé un peu le début des manifestations de la Spéciale FEDA TOGO 2014. En effet le vendredi 06 Juin 2014, à 13H20, la délégation de la Terre des Jeunes composée du Président Mondial, du Président National de TDJ TOGO avec son équipe et aussi deux volontaires humanitaires arrivées pour apporter un soutien à la construction du Site du Sommet. La volonté humaine, la détermination et la motivation des organisateurs de cette fête n'ont pas du tout ébranlé la volonté de Dieu d'arroser la terre de AKEPE à 35 km environs de Lomé où s'est tenue la FEDA 2014 de TDJ.

juin 2014 **FEDA TOGO 2014, une autre histoire pour les enfants de demain**



"L'enfance, l'espoir de notre écologie". Cette phrase, la Terre des Jeunes Togo le sait bien, c'est pourquoi chaque fois elle va vers les enfants. La FEDA TDJ TOGO 2014 est très spéciale. Une série de partenariats avec plusieurs établissements de la Préfecture d'AVE. Une vision radicale pour la TDJ TOGO.

juin 2014 Rencontre avec les autorités Togolaises, le coup de pousse du Président Mondial





Il l'a promis, il l'a fait. Il s'agit du Président mondial qui a conduit la délégation de TDJ composée de Cyriaque ADJAFO, Président National et de APETCHO Eli, Directeur de comité d'organisation de la visite du Président Mondial. Apres une série de courriers d'audience et malgré le temps très serré, Monsieur Riel a tout fait pour rencontrer les acteurs clés de l'environnement. Ainsi, le Président mondial a rencontré tour à tour le Chef du Cabinet du Ministre de l'éducation Nationale, le Ministre de l'environnement, le Chargé de l'environnement au PNUD, le Directeur National des eaux et forêts ainsi que le DG de l'institution de Micro finance. L'ambiance durant les rencontres était très fraternelle et tous ont accepté collaborer avec nous pour apporter leur modeste contribution à la protection et la sauvegarde de l'environnement au Togo.